

Paris, le 4 juin 2020,

Société de Mathématiques Appliquées et Industrielles

Société Mathématique de France

A

Bursa Bölge Adliye Mahkemesi
2. Ceza Dairesi
Altinova Mah.
11 Eylül Bulvarı No:09 (BUTTİM MEVKLİ)
Osmangazi/BURSA
TURQUIE

Copie à

Mme Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

M. Yedidia Levy-Zauberman, Chef de cabinet et Conseiller diplomatique de Frédérique Vidal

Mesdames, Messieurs les juges,

Au nom de la Société de Mathématiques Appliquées et Industrielles (SMAI) et de la Société Mathématique de France (SMF), nous souhaitons vous faire part de notre préoccupation suite à la procédure d'appel concernant notre collègue Tuna Altinel, enseignant-chercheur en mathématiques à l'Université Claude Bernard Lyon 1 au sein de l'Institut Camille Jordan, que votre tribunal doit examiner.

Rentré dans le pays dont il est originaire à l'occasion des vacances de printemps, Tuna Altinel s'est fait confisquer son passeport à son arrivée à Istanbul le 12 avril 2019, il y a plus d'un an. Après avoir passé trois mois en détention préventive, il a été acquitté par la Cour de Balikesir en troisième audience le 24 janvier 2020. Le procureur a fait appel de ce jugement et le passeport de Tuna Altinel ne lui a pas été restitué, apparemment en attente de votre décision. Il n'est donc toujours pas en mesure de rentrer en France pour y reprendre ses activités professionnelles à l'Université Claude Bernard Lyon 1.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous informer sur le statut et le calendrier de la poursuite des procédures et vous prions de rendre votre verdict le plus rapidement possible.

SMAI, 11, rue Pierre et Marie Curie, 75005 Paris Cedex 05.

SMF, 11, rue Pierre et Marie Curie, 75005 Paris Cedex 05.

Scientifique de premier plan, chercheur de stature internationale, enseignant respecté et encadrant réputé, Tuna Altinel est attendu à l'Université Lyon 1, où il exerce comme fonctionnaire d'État depuis 1996. Nous espérons qu'il pourra prochainement exercer son droit de voyager librement et exercer sereinement son métier d'enseignant-chercheur en mathématiques.

Nos sociétés tiennent également à rappeler leur attachement à la liberté d'expression, droit garanti par le Pacte International relatif aux droits civils et politiques auquel la Turquie est partie.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs les juges, l'expression de notre très haute considération.

Thierry Horsin

Président de la SMAI



Stéphane Seuret

Président de la SMF

